



Palmarès de l'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Une opération de mise en valeur de l'accompagnement éducatif est organisée pour l'année 2011-2012 afin de mettre en valeur des projets montés dans le cadre de l'accompagnement éducatif.

La philosophie des projets éligibles

Les projets devront satisfaire à plusieurs des items ci-dessous :

- La réalité est « une » et chaque matière scolaire concourt, dans son domaine, à l'expliquer : Décloisonner les disciplines et favoriser les projets interdisciplinaires,
- Le Savoir est dans l'Ecole, mais il est aussi « hors les murs » : des partenaires, des lieux hors de l'Ecole participent au projet,
- Des projets innovants pour OSER de nouveaux chemins,
- Une prise en compte de chaque élève dans sa différence.

Les critères d'éligibilité des projets

Innovation, nombre de partenaires, travail en équipes pluridisciplinaires, contexte particulier, lisibilité, pertinence et opportunité des buts recherchés (et évaluation si le projet existe déjà)...

Les buts recherchés par ce « palmarès »

- Inciter les équipes ou les responsables de projets à faire remonter au National des projets « consistants », à adopter une attitude de partage des richesses d'innovation,
- Dynamiser les équipes pédagogiques pour les encourager à créer d'autres projets de qualité,
- Communiquer ces projets pour les mettre en valeur, faire une sorte de catalogue,
- Contribuer à la dynamique des « Etats Généraux de l'Animation »...

Moyens

Pour les 10 projets retenus :

- un trophée "Palmarès 2011-2012" permettra aux chefs d'établissements de valoriser son équipe éducative en interne, mais aussi de communiquer en externe (Articles de presse, plaquette du collège, Portes Ouvertes,...) sous la forme d'un « trophée » signé de E. de LABARRE (sur place ou décerné par un représentant national de l'Enseignement Catholique),
- un article dans ECA, décrivant les 10 projets sélectionnés,
- un catalogue sur le blog de l'AE de tous les projets présentés,...

Composition du jury

Un premier tri des meilleurs projets sera effectué par les commissions régionales. Volontairement le nombre de projets sélectionné par les commissions régionales n'est pas limité. Vous veillerez cependant à ne transmettre que les projets correspondant strictement au cahier des charges établi.

Le jury national sera celui de la commission d'attribution du Fonds National.

Procédure spécifique

L'établissement qui souhaite participer à ce palmarès au titre de l'un de ses projets doit communiquer, avec son dossier d'appels à projets (tableur Excel SGEC/ /252c), les informations complémentaires suivantes :

- le titre du projet,
- historique du projet,
- nom et contact du (des) pilote(s) et de l'établissement,
- le(s) partenaire(s) impliqué(s),
- ce qui fait l'originalité du projet,
- les éléments supplémentaires qui peuvent mettre le projet en valeur.

La commission CAEC/UGSEL reçoit les dossiers et fait remonter au national les dossiers complets des meilleurs d'entre eux.